

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHARANTONNAY

Numéro SIRET : **21380081600018**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie VERPILLIERE**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET COMMUNAL M14**

ANNEE 2017

Code INSEE 38081	COMMUNE DE CHARANTONNAY BUDGET COMMUNAL M14	BP 2017
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,71%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	113,40%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	56,40%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 226 860,00	1 081 860,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 145 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 226 860,00	1 226 860,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	529 452,22	467 869,81
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	250 547,78	15 012,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 297 118,19
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		780 000,00	780 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 006 860,00	2 006 860,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	467 720,00	0,00	448 810,00	448 810,00	448 810,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	457 070,00	0,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
014	Atténuations de produits	6 350,00	0,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00
65	Autres charges de gestion courante	113 500,00	0,00	125 520,00	125 520,00	125 520,00
Total des dépenses de gestion courante		1 044 640,00	0,00	1 050 630,00	1 050 630,00	1 050 630,00
66	Charges financières	38 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	230,00	0,00	230,00	230,00	230,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 122 870,00	0,00	1 126 860,00	1 126 860,00	1 126 860,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	88 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		88 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL		1 210 870,00	0,00	1 226 860,00	1 226 860,00	1 226 860,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 226 860,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	86 750,00	0,00	115 310,00	115 310,00	115 310,00
73	Impôts et taxes	593 800,00	0,00	602 000,00	602 000,00	602 000,00
74	Dotations, subventions et participations	404 250,00	0,00	363 350,00	363 350,00	363 350,00
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total des recettes de gestion courante		1 086 500,00	0,00	1 081 860,00	1 081 860,00	1 081 860,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 087 000,00	0,00	1 081 860,00	1 081 860,00	1 081 860,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 087 000,00	0,00	1 081 860,00	1 081 860,00	1 081 860,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 145 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 226 860,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

100 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	407 389,54	250 547,78	359 662,25	359 662,25	610 210,03
	Total des dépenses d'équipement	407 389,54	250 547,78	359 662,25	359 662,25	610 210,03
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	88 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 923,56		22 012,56	22 012,56	22 012,56
	Total des dépenses financières	112 423,56	0,00	122 012,56	122 012,56	122 012,56
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	519 813,10	250 547,78	481 674,81	481 674,81	732 222,59
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	58 759,41		47 777,41	47 777,41	47 777,41
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	58 759,41		47 777,41	47 777,41	47 777,41
	TOTAL	578 572,51	250 547,78	529 452,22	529 452,22	780 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

780 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 500,00	15 012,00	33 488,00	33 488,00	48 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	195 500,00	15 012,00	33 488,00	33 488,00	48 500,00
23	Immobilisations en cours	8 006,54	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	59 816,92	0,00	36 591,84	36 591,84	36 591,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	182 583,08	0,00	250 012,56	250 012,56	250 012,56
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	5 100,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	255 506,54	0,00	286 604,40	286 604,40	286 604,40
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	451 006,54	15 012,00	320 092,40	320 092,40	335 104,40
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	88 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	58 759,41		47 777,41	47 777,41	47 777,41
	Total des recettes d'ordre d'investissement	146 759,41		147 777,41	147 777,41	147 777,41
	TOTAL	597 765,95	15 012,00	467 869,81	467 869,81	482 881,81

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

297 118,19

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

780 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

100 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	448 810,00		448 810,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	470 000,00		470 000,00
014	Atténuations de produits	6 300,00		6 300,00
65	Autres charges de gestion courante	125 520,00		125 520,00
66	Charges financières	36 000,00	0,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	230,00	0,00	230,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 126 860,00	100 000,00	1 226 860,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 226 860,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	610 210,03		610 210,03
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	47 777,41	47 777,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	22 012,56		22 012,56
Dépenses d'investissement - Total		732 222,59	47 777,41	780 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

780 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	115 310,00		115 310,00
73	Impôts et taxes	602 000,00		602 000,00
74	Dotations, subventions et participations	363 350,00		363 350,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	0,00	1 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 081 860,00	0,00	1 081 860,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 145 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 226 860,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 591,84	0,00	36 591,84
13	Subventions d'investissement	48 500,00	0,00	48 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	47 777,41	47 777,41
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	85 091,84	147 777,41	232 869,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 297 118,19

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 250 012,56

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 780 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	467 720,00	448 810,00	448 810,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	57 800,00	56 000,00	56 000,00
60611	Eau et assainissement	4 500,00	5 200,00	5 200,00
60612	Énergie - Électricité	50 000,00	48 000,00	48 000,00
60621	Combustibles	11 000,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60623	Alimentation	3 500,00	4 000,00	4 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 600,00	4 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 950,00	7 500,00	7 500,00
60633	Fournitures de voirie	10 800,00	10 800,00	10 800,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 700,00	3 260,00	3 260,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	7 500,00	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	850,00	850,00	850,00
6078	Autres marchandises	300,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	30 500,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	16 500,00	25 000,00	25 000,00
61521	Terrains	5 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	16 000,00	13 000,00	13 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	55 000,00	58 000,00	58 000,00
61524	Bois et forêts	2 500,00	2 500,00	2 500,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	24 800,00	17 000,00	17 000,00
6161	Assurance multirisques	11 500,00	13 000,00	13 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 500,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	550,00	550,00	550,00
6184	Versements à des organismes de formation		0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	62 000,00	31 300,00	31 300,00
6228	Divers	50,00	50,00	50,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 400,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	15 000,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers		50,00	50,00
6248	Divers	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	6 000,00	6 000,00
6256	Missions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6257	Réceptions	1 100,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 200,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	600,00	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 700,00	25 000,00	25 000,00
6284	Redevances pour services rendus		700,00	700,00
62876	A un GFP de rattachement	7 170,00	9 000,00	9 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	3 200,00	3 200,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	457 070,00	470 000,00	470 000,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	11 400,00	11 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 670,00	5 100,00	5 100,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	234 000,00	255 000,00	255 000,00
64112	NBI-SFT-INDEMNITES DE RESIDENCE	10 000,00	11 000,00	11 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6413	Personnel non titulaire	2 000,00	0,00	0,00
64131	REMUNERATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE	42 000,00	36 000,00	36 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	16 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 000,00	54 000,00	54 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	55 000,00	62 500,00	62 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	800,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 400,00	2 200,00	2 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	15 400,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	6 350,00	6 300,00	6 300,00
7391171	Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	1 300,00	1 300,00	1 300,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	5 050,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	113 500,00	125 520,00	125 520,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	3 700,00	4 000,00	4 000,00
6531	Indemnités	51 200,00	52 500,00	52 500,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 300,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6553	Service d'incendie	39 000,00	40 000,00	40 000,00
65548	Autres contributions		12 020,00	12 020,00
657348	Autres communes	150,00	150,00	150,00
657361	Caisse des Ecoles	5 500,00	5 000,00	5 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	150,00	150,00	150,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	4 500,00	4 500,00	4 500,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	1 044 640,00	1 050 630,00	1 050 630,00
66	Charges financières (b)	38 000,00	36 000,00	36 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 000,00	36 000,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	230,00	230,00	230,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	230,00	230,00	230,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 122 870,00	1 126 860,00	1 126 860,00
023	Virement à la section d'investissement	88 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	88 000,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 210 870,00	1 226 860,00	1 226 860,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 226 860,00

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 750,00	115 310,00	115 310,00
7022	Coupes de bois		560,00	560,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 100,00	1 100,00	1 100,00
70632	A caractère de loisirs		0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	65 000,00	90 000,00	90 000,00
70688	Autres prestations de services	5 000,00	1 000,00	1 000,00
7078	Autres marchandises	300,00	300,00	300,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 350,00	4 350,00	4 350,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	8 000,00	15 000,00	15 000,00
70878	par d'autres redevables	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	593 800,00	602 000,00	602 000,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	532 800,00	548 000,00	548 000,00
73211	Attribution de compensation	59 000,00	52 000,00	52 000,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Dotations, subventions et participations	404 250,00	363 350,00	363 350,00
7411	Dotation forfaitaire	187 000,00	165 000,00	165 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	32 600,00	25 000,00	25 000,00
74718	Autres	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7473	Départements	2 000,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	23 000,00	19 000,00	19 000,00
7478	Autres organismes	8 000,00	3 500,00	3 500,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	51 000,00	52 000,00	52 000,00
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	60 000,00	60 000,00	60 000,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle		0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	150,00	150,00	150,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	4 300,00	3 500,00	3 500,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	8 000,00	7 000,00	7 000,00
7488	Autres attributions et participations	200,00	200,00	200,00
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00	1 200,00	1 200,00
752	Revenus des immeubles	1 000,00	500,00	500,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	700,00	700,00	700,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 086 500,00	1 081 860,00	1 081 860,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
7688	Autres produits financiers		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 087 000,00	1 081 860,00	1 081 860,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 087 000,00	1 081 860,00	1 081 860,00

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	145 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 226 860,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 102 (5)	43 402,70	40 296,16	40 296,16
	Opération d'équipement n° 104 (5)		8 500,00	8 500,00
	Opération d'équipement n° 111 (5)	4 500,00	40 000,00	40 000,00
	Opération d'équipement n° 112 (5)	8 706,00	10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 114 (5)	254 583,00	150 539,72	150 539,72
	Opération d'équipement n° 116 (5)	85 397,84	110 326,37	110 326,37
	Opération d'équipement n° 117 (5)	6 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 813 (5)	4 800,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	407 389,54	359 662,25	359 662,25
16	Emprunts et dettes assimilées	88 000,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	88 000,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	500,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 923,56	22 012,56	22 012,56
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 923,56	22 012,56	22 012,56
	Total des dépenses financières	112 423,56	122 012,56	122 012,56
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	519 813,10	481 674,81	481 674,81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	58 759,41	47 777,41	47 777,41
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 982,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	47 777,41	47 777,41	47 777,41
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	58 759,41	47 777,41	47 777,41
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	578 572,51	529 452,22	529 452,22

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	250 547,78
-----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	780 000,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 500,00	33 488,00	33 488,00
1321	Etat et établissements nationaux	10 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	25 000,00	25 988,00	25 988,00
13251	GFP de rattachement	2 500,00	7 500,00	7 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	158 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	158 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		195 500,00	33 488,00	33 488,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	242 400,00	286 604,40	286 604,40
10222	F.C.T.V.A.	50 000,00	33 000,00	33 000,00
10226	Taxe d'aménagement et Versement pour sous-densité	9 816,92	3 591,84	3 591,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	182 583,08	250 012,56	250 012,56
23	Immobilisations en cours	8 006,54	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	8 006,54	0,00	0,00
024	Produits de cessions	5 100,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		255 506,54	286 604,40	286 604,40
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		451 006,54	320 092,40	320 092,40
021	Virement de la section de fonctionnement	88 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		88 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	58 759,41	47 777,41	47 777,41
21531	Réseaux d'adduction d'eau	47 777,41	47 777,41	47 777,41
21757	Matériel et outillage de voirie	10 982,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		146 759,41	147 777,41	147 777,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		597 765,95	467 869,81	467 869,81

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	15 012,00
-----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	297 118,19
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	780 000,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102

LIBELLE : Achat de matériel

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		254 134,12	803,84	40 296,16	40 296,16	
20	Immobilisations incorporelles	11 947,96	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	11 947,96	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	242 186,16	803,84	40 296,16	40 296,16	
2135	Installat° générales, agencements, aménagem	10 833,20	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	16 424,82	0,00	2 500,00	2 500,00	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	803,84	1 196,16	1 196,16	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	4 826,21	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 978,90	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	21 839,62	0,00	3 000,00	3 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aména	3 506,28	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	72 893,84	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	44 392,21	0,00	5 000,00	5 000,00	
2184	Mobilier	27 851,65	0,00	14 100,00	14 100,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	29 639,43	0,00	14 500,00	14 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-41 100,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 104
LIBELLE : Electrification Rurale Eclairage public
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		223 067,61	^a 0,00	8 500,00	^b 8 500,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	213 897,96	0,00	3 000,00	3 000,00	
21534	Réseaux d'électrification	194 324,66	0,00	3 000,00	3 000,00	
21538	Autres réseaux	19 573,30	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	9 169,65	0,00	5 500,00	5 500,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	9 169,65	0,00	5 500,00	5 500,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13258	Autres groupements	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 500,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 111

LIBELLE : Divers Travaux

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		210 405,79	^a 0,00	40 000,00	^b 40 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	5 592,33	0,00	3 000,00	3 000,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numé	3 000,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	2 592,33	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	203 617,46	0,00	37 000,00	37 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terr	75 377,80	0,00	30 000,00	30 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	31 829,86	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagem	56 658,86	0,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	3 079,70	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	14 555,61	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	8 044,95	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	4 424,13	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	1 596,71	0,00	7 000,00	7 000,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 257,95	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	791,89	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 196,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	1 196,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 112
LIBELLE : Sécurité - Traversée du village
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		95 581,07	^a 0,00	10 000,00	^b 10 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	65 094,53	0,00	10 000,00	10 000,00	
2112	Terrains de voirie	19 025,82	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terr	3 443,04	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagement	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
2151	Réseaux de voirie	19 837,59	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	5 086,09	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	17 589,57	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	112,42	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	30 486,54	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	30 486,54	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-10 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 114
LIBELLE : Place publique et centre village
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		239 784,10	^a 224 460,28	150 539,72	^b 150 539,72	^b
20	Immobilisations incorporelles	22 512,00	53 248,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	22 512,00	53 248,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	205 772,10	8 212,28	0,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	44 625,88	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terr	78 374,22	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	82 772,00	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagem	0,00	8 000,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	212,28	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	11 500,00	163 000,00	150 539,72	150 539,72	
2313	Constructions	0,00	63 000,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d	11 500,00	100 000,00	150 539,72	150 539,72	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-375 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 116
LIBELLE : Aménagements des bâtiments
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		282 653,82	^a 25 283,66	110 326,37	^b 110 326,37	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	117 915,59	25 283,66	103 326,37	103 326,37	
2135	Installat° générales, agencements, aménagement	74 773,47	25 283,66	103 326,37	103 326,37	
2152	Installations de voirie	4 299,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	34 318,08	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 473,20	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	1 498,59	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	553,25	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	164 738,23	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	164 738,23	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-135 610,03
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 117
LIBELLE : Travaux suite aux catastrophes naturelles
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		14 751,44	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	14 751,44	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terr	14 751,44	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 813

LIBELLE : PLU

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		115 899,22	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	115 899,22	0,00	0,00	0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numé	115 899,22	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1348	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 645 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 645 800,00									
010588301	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	16/05/2003		02/09/2003	45 800,00	F		3.98	3.98		T	X	N	A-1
CC10311598861	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	31/01/2003		25/07/2003	381 000,00	F		3.96	3.96		A	X	N	A-1
MON243877/02551	DEXIA CREDIT LOCAL	27/11/2006		01/04/2007	135 000,00	F		4.12	4.12		A	X	N	A-1
00000319185	C A SUD RHONE ALPES	22/12/2009		04/02/2010	255 000,00	F		3.99	4.37775		A	X	N	A-1
00000608412	C A SUD RHONE ALPES	06/12/2011		23/05/2012	350 000,00	F		4.17	4.14937		T	X	N	A-1
00000725292	C A SUD RHONE ALPES	04/12/2012		15/03/2013	175 000,00	F		4.6	4.68526		T	X	N	A-1
00001453557	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	06/12/2013		01/02/2014	146 000,00	F		3.5	3.4996		A	X	N	A-1
55459	CAISSE DES DEPOTS	25/10/2016		01/12/2017	158 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
Total général					1 645 800,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		991 089,38					99 061,43	33 693,74	0,00	11 031,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		991 089,38					99 061,43	33 693,74	0,00	11 031,02
010588301	N	0,00		5 897,19	1,42	F		3,98	3 892,55	177,09	0,00	0,00
CC10311598861	N	0,00		32 715,46	0,50	F		3,96	32 715,46	1 446,02	0,00	0,00
MON243877/02551	N	0,00		93 885,85	14,25	F		4,12	4 645,37	3 872,79	0,00	0,00
00000319185	N	0,00		180 726,35	12,08	F		4,37775	10 876,40	7 210,98	0,00	6 155,78
00000608412	N	0,00		261 680,84	10,08	F		4,14937	20 916,41	10 587,83	0,00	1 059,77
00000725292	N	0,00		139 364,85	10,92	F		4,68526	9 974,91	6 240,37	0,00	264,53
00001453557	N	0,00		118 818,84	11,08	F		3,4996	8 140,33	4 158,66	0,00	3 550,94
55459	N	0,00		158 000,00	19,92	F		0,0	7 900,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		991 089,38					99 061,43	33 693,74	0,00	11 031,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	991 089,38					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		122 012,56	122 012,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		22 012,56	22 012,56
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	22 012,56	22 012,56
020	Dépenses imprévues (investissement)	22 012,56	22 012,56

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	122 012,56	250 547,78	D001 0,00	372 560,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		136 591,84	III 136 591,84
Ressources propres externes de l'année (a)		36 591,84	36 591,84
10222	Dotations, fonds divers et réserves	33 000,00	33 000,00
10226	Taxe d'aménagement	3 591,84	3 591,84
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		100 000,00	100 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00	100 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	136 591,84	15 012,00	297 118,19	250 012,56	698 734,59

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 372 560,34
Ressources propres disponibles	IV 698 734,59
Solde	V = IV - II (6) + 326 174,25

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 081 860,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657348	15	PARTICIPATION FRAIS CENTRE MEDICO-SCOLAIRE BJ	TRESORERIE PRINCIPALE	Etat	110,00
65737	16	COTISATION 2017	CONSEIL ARCHITECTURE URBA	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	130,00
6574	01	SUBVENTION DE BASE 2017	CLUB DES LILAS	Associations	150,00
6574	02	SUBVENTION SUR PROJET	COMITE DES FETES	Associations	700,00
6574	03	SUBVENTION DE BASE 2017	DANS'ARTS	Associations	150,00
6574	04	SUBVENTION DE BASE 2017	ECOLE DE MUSIQUE	Associations	150,00
6574	14	SUBVENTION POUR COMMÉMORATIONS 2017	FNACCA 38	Associations	150,00
6574	07	SUBVENTION DE BASE 2017	FULL & LIGHT	Associations	250,00
6574	05	SUBVENTION DE BASE 2017	GV FITGYM DE CHARANTONNAY	Associations	1 150,00
6574	06	SUBVENTION DE BASE 2017	IMPULS'GYM	Associations	150,00
6574	08	SUBVENTION SUR PROJET 2017	KARATE CLUB CHARANTONNAY 38	Associations	700,00
6574	13	SUBVENTION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE 2017	MIRGON Brigitte	Personnes physiques	100,00
6574	09	SUBVENTION DE BASE 2017	TENNIS CLUB DE ST GEORGES	Associations	150,00
6574	11	SUBVENTION SUR PROJET 21017	TOUS POUR LES ENFANTS	Associations	300,00
6574	12	SUBVENTION DE BASE 2017	TWIRL'DANCE	Associations	250,00
6574	10	SUBVENTION DE BASE 2017	VELO CLUB DE CHARANTONNAY	Associations	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

COMMUNE DE CHARANTONNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL M14		BP	2017
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Maire,
A Charantonnay, le 14/03/2017
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Charantonnay, le 14/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :
 Date de convocation : 09/03/2017

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2017 et de la publication le 24/03/2017.

A Charantonnay, le 14/03/2017

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 p.32 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 p.33 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
 p.34 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 p.35 A4 - Etat des provisions
 p.36 A5 - Etalement des provisions
 p.37 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 p.38 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 p.39 A8 - Etat des charges transférées
 p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X

B - Engagements hors bilan

- p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
 p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
 p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
 p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
 p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
 p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus
 p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
 p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X

C - Autres éléments d'informations

- p.51 C1 - Etat du personnel
 p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés
 p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

X
X
X
X
X
X
X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
 p.59 D2 - Arrêté et signatures

X
X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)